



SÉNATRICES & SÉNATEURS
SOCIALISTES,
ÉCOLOGISTES & RÉPUBLICAINS

DOSSIER DE PRESSE

**PROPOSITION
DE LOI
RELATIVE AUX
DROITS
NOUVEAUX DÈS
DIX-HUIT ANS**



SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021
N° 182, ENREGISTRÉ À LA
PRÉSIDENCE DU SÉNAT LE 3 DÉCEMBRE 2020

PROPOSITION DE LOI RELATIVE AUX DROITS NOUVEAUX DÈS DIX-HUIT ANS

PRÉSENTÉE Par

M. Rémi CARDON, Mme Monique LUBIN, M. Rémi FÉRAUD,
Mme Sylvie ROBERT, M. Patrick KANNER et les membres du
groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, Sénatrices et
Sénateurs

SOMMAIRE

- GÉNÉRATION SACRIFIÉE ?
- POURQUOI ?
- QUAND ?
- QUEL COUT ? QUEL FINANCEMENT ? QUELS ACCOMPAGNEMENT ?
- ANNEXES :

ANNEXE 1 : QUID DU RUA "REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ" ÉVOQUÉ PAR EMMANUEL MACRON ?

ANNEXE 2 : TRIBUNE COLLECTIVE

ANNEXE 3 : PROPOSITION DE LOI (PPL)

GÉNÉRATION SACRIFIÉE ?

Pour répondre à l'urgence sociale, les sénateurs socialistes ont déposés ce jeudi 3 décembre une PPL : « Des droits nouveaux dès dix-huit ans ». Elle sera débattue en séance au Sénat, le Mercredi 20 Janvier 2021.

Selon l'OCDE, le chômage pourrait dépasser les 30 % d'ici à fin 2020. En France, un jeune de moins de 25 ans sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté soit 1,5 millions de jeunes. Dans son dernier rapport sur la pauvreté, l'Observatoire des inégalités constate que parmi les cinq millions de pauvres en France plus de la moitié a moins de trente ans.

Face à la violence de la situation actuelle qui frappe encore plus durement les jeunes, il faut une réponse en plusieurs phases afin de répondre à l'urgence et redonner un avenir à notre jeunesse. Pour dépasser les modestes annonces du Plan Jeunesse et poser la première pierre d'un dispositif universel pour conduire les jeunes vers l'autonomie et l'émancipation, nous avons construit cette PPL relative aux droits nouveaux dès 18 ans. Cette véritable brique de notre démarche d'ensemble pour la Jeunesse doit permettre de constituer une réponse forte et rapide en lien avec les acteurs de proximité.

Cette proposition de loi va chercher à obtenir un consensus large parmi les groupes politiques pour obtenir 5 milliards d'euros afin d'en faire bénéficier environ 700 000 jeunes.





”

La Gauche et les socialistes en particulier se mobilisent depuis plusieurs mois et nous proposons, avec cette proposition de loi, élaborée avec le concours des organisations de jeunesse, de construire un débouché politique au mouvement social et sociétal sur cette question et de s'inscrire dans une perspective universelle et plus structurelle que constitue le projet d'Aide Individuelle à L'Emancipation (AILE(s)).

”

RÉMI CARDON

POURQUOI ?

Entre février et avril 2020, le chômage des actifs de moins de 25 ans a bondi de 18,6 % à 21,8 %, selon l'OCDE. Et il pourrait dépasser les 30 % d'ici à fin 2020. Les jeunes âgés de 18 à 29 ans présentent un taux de pauvreté monétaire (revenu inférieur au seuil de 50 % du revenu médian) quatre fois supérieur à celui des personnes âgées de plus de 60 ans

Il s'agit également de la tranche d'âge dont le taux de pauvreté a le plus progressé ces dernières années, avec une hausse de près de 50 % depuis 2002. La situation sanitaire due au Covid-19 a encore dégradé les conditions de vie des jeunes.

Cette génération qui consent à tous les sacrifices ne connaîtra en retour qu'un marché de l'emploi inaccessible. Celui-ci, déjà discriminatoire pour les jeunes et indifférent aux qualifications et aux diplômes, se trouvera davantage contracté par la crise sanitaire. Ceux-ci représentent donc la partie de la population la plus touchée par la pauvreté.

Pourtant, ils sont souvent les parents pauvres des bénéficiaires des mesures de solidarité et sont exclus du dispositif principal de lutte contre la pauvreté, à savoir le Revenu de Solidarité Active (RSA).

Comme autrefois le RMI, l'accès au RSA est soumis à une condition d'âge spécifique : être âgé 25 ans ou plus.



COVID-19 : LA SITUATION SOCIALE DES JEUNES SE DÉGRADE FORTEMENT ET RAPIDEMENT

UN PAUVRE SUR DEUX A MOINS DE 30 ANS

Dans son dernier rapport sur la pauvreté (novembre 2020), l'Observatoire des inégalités constate que parmi les plus de cinq millions de pauvres en France, plus de la moitié a moins de trente ans.

UN JEUNE ACTIF SUR QUATRE EST AU CHÔMAGE

En décembre 2020, un jeune actif sur quatre était au chômage. À ces jeunes au chômage s'ajoutent celles et ceux arrivés en septembre dernier sur un marché de l'emploi saturé et dégradé ne disposant d'aucun filet de sécurité et étant exclus des mécanismes de solidarité nationale

LES JEUNES SONT EXCLUS DU DISPOSITIF PRINCIPAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, À SAVOIR LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA).

DEUX SITUATIONS MECONNUES DU GRAND PUBLIC PERMETTENT TOUTEFOIS DE BÉNÉFICIER DU RSA AVANT L'ÂGE DE 25 ANS

LA PARENTALITÉ

Il n'y a pas de condition d'âge pour un jeune ayant un ou plusieurs enfants à charge ou une naissance attendue.

Cette situation concerne près de **155 000 jeunes**.

LE RSA " JEUNES ACTIFS"

Depuis le 1er septembre 2010, le RSA a été étendu aux personnes de moins de 25 ans sans enfant né ou à naître.

Les conditions pour bénéficier de ce RSA « jeunes actifs » sont toutefois particulièrement strictes, puisqu'il faut justifier de **deux ans d'activité en équivalent temps plein au cours des trois années qui précèdent la demande, soit 3 214 heures d'activité**.

Après une phase de montée en charge jusqu'en 2012 (3300 foyers fin 2012), le nombre de foyers bénéficiaires du RSA "jeunes actifs" n'a cessé de diminuer depuis.

Au 31 décembre 2016, seulement 1300 foyers bénéficient de ce dispositif en France ...

D'AUTRES DISPOSITIFS MÉCONNUS DES JEUNES PERMETTENT DE SOUTENIR LEUR REVENU ET LEUR ACTIVITÉ

LE FONDS D'AIDES AUX JEUNES (FAJ)

Créé en 1989, le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est une aide de dernier recours octroyée par les conseils départementaux aux jeunes de 18 à 25 ans en situation de grande difficulté sociale ou professionnelle. Son principal mode d'attribution consiste en des aides financières individuelles mobilisables plusieurs fois. En 2015, 91 000 personnes ont bénéficié d'au moins une aide individuelle.

LA GARANTIE JEUNES

D'abord expérimentée dans un nombre limité de territoires avant d'être généralisée au 1er janvier 2017 à l'ensemble de la France, la Garantie Jeunes s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation et qui se trouvent en situation de précarité. Ce dispositif, octroyé pour une durée d'un an, associe un accompagnement vers l'emploi et la formation au versement d'une allocation. Fin 2017, 75 000 jeunes bénéficiaient de la Garantie Jeunes. L'objectif des 100 000 ne sera pas atteint fin 2020.



Quand ?

Face à l'accélération de la dégradation de la situation des jeunes, la Gauche et les socialistes en particulier se mobilisent depuis plusieurs mois afin de construire un débouché politique au mouvement social et sociétal sur cette question et de mettre en perspective un débat et une proposition plus structurelle. Nous sommes dans une réponse phasée, brique par brique, étape par étape.

NOUS SOMMES DANS UNE RÉPONSE PHASÉE, BRIQUE PAR BRIQUE

DÈS 2018

Dès 2018 plusieurs **Départements de Gauche** expérimentent des dispositifs visant à mieux prendre en charge les moins de 25 ans. Dans le prolongement, une **proposition de loi pour l'expérimentation locale du revenu de base**, issue des travaux de ces départements avec l'appui de la Fondation Jean-Jaurès a été conçue. Mais immédiatement rejetée par le Gouvernement

EN 2019

Le Groupe des députés Socialistes et Apparentés lance une grande consultation citoyenne pour définir les contours de la **proposition de loi AILE(S) – Aides Individuelles à L'Emancipation (solidaire) :**
www.ailes.eu

NOVEMBRE 2020

Pour répondre à l'extrême urgence, plusieurs **amendements** portant sur l'ouverture de droits RSA aux 18-25 ont été soumis au PLFSS à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Là aussi : Refus du gouvernement.

ÉTAPE PAR ÉTAPE

DÉCEMBRE 2020

Avec l'accélération des conséquences de la Crise sur notre jeunesse, dépôt de cette PPL relative aux droits nouveaux dès 18 ans, sur la base de l'appel et de la proposition des organisations de jeunesse (cf annexe), afin de construire une véritable réponse à court terme pour faire face à cette dégradation de la situation des jeunes.

JANVIER 2021

Du 05 au 13/01 :
Auditions dans le cadre de la commission des Affaires Sociales au Sénat.

Le 20/01 :
Séance publique avec examen de la PPL

FÉVRIER 2021

Les débuts des travaux de la Mission d'information parlementaire sur « La politique en faveur de l'égalité des chances et de l'émancipation de la jeunesse » afin de compléter un projet plus structurel sur la jeunesse.

Une seconde PPL sur la dotation universelle doit compléter la réponse à l'urgence sociale actuelle.

LA MISE EN OEUVRE DE NOTRE PROPOSITION

Ce calendrier permettrait d'agir rapidement en stabilisant les ressources de jeunes, avant un dispositif plus structurel, plus large et plus pérenne comme le revenu de base et la dotation universelle (AILEs) porté par les députés PS à l'Assemblée Boris Vallaud et Hervé Saulignac.

La mise en œuvre de notre proposition de loi pourrait immédiatement s'appuyer :

- sur les Départements, porteurs et financeurs du RSA ;
- la CAF, qui verse déjà la plupart des prestations sociales ;
- les autres services publics : les missions locales, le Crous, les PIJ, les communes et les CCAS ...



CCAS



**Services des
Départements**

QUEL COÛT? QUEL FINANCEMENT? QUEL ACCOMPAGNEMENT?

LE COÛT DE CETTE MESURE 5 MILLIARDS

Dans son rapport de mission parlementaire « Repenser les minima sociaux, Vers une couverture socle commune », le Député Christophe Sirugue a chiffré le cout des différentes mesures. Il a été pour partie également chiffré par la DREES ou la DG du Trésor.

Le montant du RSA mensuel est de 564,78 €/mois et concernerait environ 700 000 jeunes de 18-25 ans.

L'hypothèse retenue est de garantir à tous les 18-25 ans (option prenant en compte le foyer fiscal à un maximum) un niveau de ressources équivalent au RSA en mettant en œuvre un droit différentiel qui prenne en compte les ressources existantes (Garantie Jeunes, indemnités de formation professionnelle, bourses d'enseignement supérieur, prime d'activité ...). Le coût de cette mesure est estimé entre 4,5 Md€ et 5 Md€ Il s'agirait du coût brut de l'ouverture du RSA, sans prendre en compte les effets de rétroaction de l'ouverture du RSA aux jeunes sur les prestations familiales, qui conduiraient vraisemblablement à une économie budgétaire.

LES SOURCES DE FINANCEMENTS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Le débat législatif permettra de détailler les **sources de financements** autour des propositions évoquées :

- Renforcement des taxes sur le tabac (prévu dans la PPL)
- Rétablissement de l'Impôt sur la Fortune (ISF) : 3,5 Md€
- Relèvement du prélèvement forfaitaire unique (PFU), « Flat Tax » : 1,5 Md€

L'accompagnement des jeunes, dans le cadre de notre proposition de loi, pourrait immédiatement s'appuyer sur les dispositifs déjà existants dans le cadre du RSA (Départements, CAF) ou d'autres initiatives :

Missions locales avec la Garantie Jeunes, le réseau des Point Info Jeunes (PIJ) et des CRIJ, le CROUS, les CCAS, les centres sociaux et les associations d'éducation populaire.

La proposition est de construire un accompagnement renforcé, par rapport aux obligations du RSA actuel, notamment pour les jeunes les plus éloignés de l'insertion professionnelle en s'appuyant sur ces ressources et ce réseau Jeunesse.